



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Friche Jacob Delafon

Question écrite n° 17753

Texte de la question

M. Michel Guiniot interroge M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique, chargé de l'industrie, sur la situation de la friche Jacob Delafon, à Noyon. Ce site, le seul labellisé en Picardie depuis 2024, doit bénéficier d'un accompagnement en matière d'ingénierie, de financement, d'accélération des démarches administratives et techniques pour faciliter l'implantation rapide d'un projet d'usine à Noyon. Le ministère avait alors évoqué une promotion prioritaire auprès des investisseurs, y compris étrangers et une visibilité renforcée grâce à la labellisation. Une circulaire parue le 9 février 2026 relative à la mise en œuvre du dispositif « sites clés en main » nous apprend qu'au niveau local, les chefs de projet « Territoires d'industrie » pouvaient être mobilisés par les préfets pour suivre les sites labellisés, valoriser le label et l'inclure dans la stratégie de développement industriel du territoire. Il souhaite savoir quelle offre d'ingénierie de l'Agence nationale de la cohésion des territoires a été déployée pour accompagner ce site vers une offre « clés en main » et quels moyens ont été déployés par les opérateurs partenaires, la Banque des Territoires et l'ADEME au profit de la friche Jacob Delafon de Noyon.

Données clés

Auteur : [M. Michel Guiniot](#)

Circonscription : Oise (6^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17753

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : [Industrie](#)

Ministère attributaire : [Industrie](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 août 2026](#), page 7556